

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 40150

présenté par
Mme Kéclard-Mondésir

ARTICLE PREMIER

A la seconde phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , à l'état de santé d'un proche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre aux aidants, en particulier les aidants de longue durée, de pouvoir prétendre le cas échéant au bénéfice d'un départ en retraite anticipé.